

Direction départementale des territoires  
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Romain DECCO  
Tél. : 03 87 28 30 84  
Fax : 03 87 02 79 32  
Mél : romain.decco@moselle.gouv.fr  
Réf. : RD/CP ASPE-L15

Monsieur le Président du Syndicat Mixte  
d'Assainissement de la Seille Aval

2 rue Pilâtre de Rozier

57420 GOIN

Objet : Dossier de déclaration concernant la régularisation du  
système épuratoire des eaux usées sur la commune  
de VIGNY

Metz, le 17 DEC. 2015

P.J. : 1 récépissé de déclaration.  
1 fiche descriptive

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**la régularisation du système épuratoire des eaux usées sur la commune de VIGNY**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **29 Septembre 2015 complété le 10 décembre 2015**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2015-00243**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de VIGNY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie pour information :

- Commune de VIGNY

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

  
VALÉRIE ANTOINE-POTIER